

Le petit manuel du tri !



Édition 2025

ÉDITO

Des déchets comme le verre, le plastique, le papier, le carton... peuvent être récupérés pour être recyclés et valorisés. L'objectif : les réutiliser comme substitut de matière première, pour économiser celles existantes (bois, pétrole...).

On se dit alors que trier ses déchets par famille de produits, c'est plutôt utile pour l'environnement et finalement assez facile quand on nous explique comment y parvenir, comment faire mieux ou, encore mieux, selon notre engagement dans cette démarche.

Le petit manuel que vous propose le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération vous ouvre le champ des possibles en termes d'actions simples, comme :

- la réduction de vos emballages,
- le rappel des consignes de tri pour donner cette « seconde vie » à certains déchets,
- la réutilisation d'objets ou de restes alimentaires plutôt que de les jeter...

N'oublions pas : le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

En somme, des petits gestes du quotidien qui commencent à la maison !

En complément, l'ensemble des services de collecte des déchets à votre disposition sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie est réprécisé, sans oublier quelques bonnes astuces.

Suivez le guide...

Frédéric FOUQUET
Vice-Président délégué à la collecte

« Il n'y a pas de petites actions, il n'y a que de beaux gestes »

SOMMAIRE

Les collectes en porte à porte

- Les ordures ménagères p. 05
- Les emballages p. 06

Les moyens pour bien trier

- Le verre p. 07
- Le papier p. 08
- Le compostage p. 09

Les déchèteries p. 12

Le badge multi-services p. 14

Bonus

- Les encombrants p. 16
- Les coquillages p. 17
- L'amiante p. 17

Le saviez-vous ?

- Le mode de financement
de la collecte et du traitement des déchets p. 18
- Les tarifs de la collecte p. 19

Déclarer un changement de situation :

- Que faire ? p. 21

Quelques astuces simples pour réduire vos déchets

- En cuisine p. 24
- Une meilleure lecture des dates de consommation .. p. 25
- Idées à tester au quotidien p. 26

Comment mieux trier ?

Voici quelques exemples d'actions pour la gestion au quotidien de vos déchets :

- réduire sa production en achetant des produits recyclables, pas ou peu emballés, lavables ou réutilisables plutôt que jetables,
- porter une attention à la qualité du tri, utiliser les contenants mis en place par l'Agglomération pour les verres, papiers, emballages...
- utiliser les déchèteries pour les autres déchets,
- composter les déchets pour réduire jusqu'à 30 % le contenu de la poubelle,
- offrir une 2e vie à vos vêtements et textiles usagés en les mettant dans les containers mis à votre disposition sur le territoire.

Découvrez au fil des pages les solutions proposées !



LES COLLECTES EN PORTE À PORTE

Premiers services proposés par l'Agglomération : les collectes dites en porte à porte, pour les ordures ménagères et les emballages.

LES ORDURES MÉNAGÈRES

Il s'agit de tous les déchets qui ne sont ni recyclables, ni valorisables, à mettre dans des sacs fermés.

Vérifier les jours de collecte sur les calendriers disponibles sur payssaintgilles.fr

♥ *Bon à savoir :*



Les collectes sont effectuées par camion-benne classique avec ripeur à l'arrière du camion ou en camion-benne mono-opérateur avec seulement un chauffeur. Pourquoi est-ce important ? Car cela implique un positionnement spécifique du bac devant votre domicile !



Pour la collecte par une benne MONO-OPERATEUR, il est préférable que la poignée de la poubelle soit orientée vers votre habitation et placée à 1 mètre de tout obstacle (mur, poteau, voiture, boîte aux lettres...)



Pour la collecte des ordures ménagères à l'aide d'une benne CLASSIQUE, il est plus facile pour les agents que la poignée soit orientée côté route.

Pour ne pas gêner les piétons et les personnes à mobilité réduite, merci de rentrer vos bacs le plus tôt possible après la collecte.

👍 *Bon plan :*

Une fête à la maison ? Demandez un ou plusieurs bacs supplémentaires au service collecte en composant le 02 51 26 97 07.

LES EMBALLAGES

Il s'agit de tout ce qui contient le produit qui vous intéresse quand vous l'achetez.

Vérifier les jours de collecte sur les calendriers disponibles sur payssaintgilles.fr



Petits cartons d'emballage
(briques, boîtes)



Aluminium et acier



Sachets et films



Flacons et bouteilles en plastique



Le tout à jeter dans votre
poubelle jaune



Recommandations :

- ne jamais imbriquer un emballage dans un autre,
- bien les vider des restes alimentaires,
- inutile de les laver,
- ne jamais utiliser de sacs de protection.

Un doute sur le tri de votre déchet ?

Rendez-vous sur Trivaoù !

trivalis.fr



Bon à savoir :

En cas d'oubli, n'hésitez pas à jeter vos emballages dans les Points d'Apport Volontaire (PAV).

LES MOYENS POUR BIEN TRIER

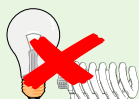
Si les emballages se trient, le verre et le papier aussi.

LE VERRE

- uniquement le verre d'emballage,
- sans couvercle, capsule ou bouchon,
- en vrac dans la colonne de tri.



Flacons de parfum, bouteilles, pots et bocaux



Ampoules (à apporter en déchèteries, grandes surfaces ou ordures ménagères suivant le modèle); vaisselle, aquarium, vase, plats en pyrex : en ordures ménagères.

? *Le saviez-vous ?*

Les bouchons, capsules et couvercles sont à jeter dans les bacs jaunes pour emballages.

Les bouchons en matière synthétique ou en liège, dans le bac d'ordures ménagères.

LE PAPIER


- uniquement ce qui est lu ou écrit (pas de papier cadeau, ni de nappe en papier, ni d'essuie-tout),
- sans film plastique ni carton.



Magazines, livres, publicités, cahiers à spirales, feuilles, enveloppes.



Sauf enveloppes à bulles, à jeter en ordures ménagères.

 *Recommandation :*

Pour réduire vos papiers, pensez à l'autocollant STOP PUB, disponible en mairies, à l'Agglomération ou à l'accueil des grandes surfaces.

Il permet de réduire d'environ 40 kg par an les apports de papiers en points d'apport volontaire.

Vous ne recevrez plus de publicités, uniquement votre courrier habituel, les informations de votre commune et celles de l'Agglomération.



LE COMPOSTAGE

Végétaux de jardin, épluchures de cuisine.

Ayez le réflexe « compostage » à la maison et passez commande d'un composteur auprès du service collecte.

30 % des déchets ménagers peuvent être compostés. Le compostage est à la fois écologique, économique et pratique : il permet de transformer ses déchets de jardin et de cuisine en une matière qui enrichit le jardin : le compost.



Pour en savoir plus, un guide sur le compostage est disponible sur payssaintgilles.fr

Les composteurs

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération met à la disposition de ses usagers des composteurs individuels moyennant une participation financière.

LES TARIFS

Composteurs bois

- 400 litres à 22 €
- 570 litres à 26 €
- 820 litres à 32 €



Composteurs plastique

- 320 litres à 16 €
- 420 litres à 19 €
- 620 litres à 24 €



Bon à savoir :

- 1 composteur par foyer,
- formulaire de réservation disponible en ligne sur payssaintgilles.fr,
- la facturation du composteur apparaîtra sur votre redevance des ordures ménagères,
- livraison gratuite à votre domicile sous une dizaine de jours après la prise en compte de votre réservation.

Formulaire de réservation



Objet : ACQUISITION D'UN COMPOSTEUR BOIS OU PLASTIQUE

Je soussigné(e)

domicilié(e) à

.....

atteste, par la présente, acheter un composteur selon les caractéristiques suivantes :



| COMPOSTEUR | VOLUME | MESURES | PRIX UNITAIRE TTC | CHOIX ⁽¹⁾ |
|------------|------------|------------------------------|-------------------|--------------------------|
| BOIS | 400 LITRES | P 85 cm x L 72 cm x H 84 cm | 22 € | <input type="checkbox"/> |
| | 570 LITRES | P 85 cm x L 99 cm x H 84 cm | 26 € | <input type="checkbox"/> |
| | 820 LITRES | P 106 cm x L 95 cm x H 96 cm | 32 € | <input type="checkbox"/> |
| PLASTIQUE | 320 LITRES | Diamètre 77 cm x H 88 cm | 16 € | <input type="checkbox"/> |
| | 420 LITRES | Diamètre 80 cm x H 102 cm | 19 € | <input type="checkbox"/> |
| | 620 LITRES | Diamètre 117 cm x H 81 cm | 24 € | <input type="checkbox"/> |

Je suis informé(e) que le montant de (à inscrire en toutes lettres)euros du composteur choisi est ajouté à la prochaine facture relative à la redevance d'enlèvement des déchets ménagers.

Fait à, le

SIGNATURE

⁽¹⁾ Cocher la case de votre choix

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

LES DÉCHÈTERIES

Il vous reste des déchets qui ne sont ni des « ordures ménagères », des « emballages », du « papier » ou du « verre ». Qu'à cela ne tienne ! Rendez vous dans les 4 déchèteries du territoire !

LES QUATRE DÉCHÈTERIES COMMUNAUTAIRES

SAINT HILAIRE DE RIEZ

La Chaussée

Lundi au samedi : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h
du 1er octobre au 31 mars (18h, du 1er avril au 30 septembre).



COËX

Dolbeau

Lundi : de 8h30 à 12h, les mercredis, vendredis et samedis de 8h30 à 12h et de 14h à 17h (18h, du 1er avril au 30 septembre).

GIVRAND

Le Soleil Levant

Lundi au samedi : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h du 1er octobre au 31 mars (18h, du 1er avril au 30 septembre).

BRÉTIGNOLLES SUR MER

Le Peuple

Lundi au samedi : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h du 1er octobre au 31 mars (18h, du 1er avril au 30 septembre). Fermé le mardi en hiver.

♥ *Bon à savoir :*

- en cas de doute sur le tri, les agents de déchèteries sauront vous guider,
- le dépôt d'ordures ménagères est interdit en déchèterie,
- un meuble ou un objet pouvant encore servir ? Donnez-le à une recyclerie qui le revendra à bas prix.

Les déchèteries sont des lieux où l'on peut déposer des objets qui ne sont pas acceptés par les collectes dans les bacs d'ordures ménagères et de tri.

Découvrez ci-dessous la liste des matériaux et matières que vous pouvez déposer dans l'une des 4 déchèteries du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

N'oubliez pas de vous munir de votre badge magnétique !

Pour l'obtenir :

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
Service collecte
ZAE le Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie

par téléphone : 02 51 26 97 07

par mail : environnement@payssaintgilles.fr



PILES ET
ACCUMULATEURS



CARTONS



RADIOGRAPHIES



CARTOUCHES ENCRE



DÉCHETS VERTS



LAMPES



HUILES DE VIDANGE



DÉBLAIS / GRAVATS



PETITS APPAREILS
MÉNAGERS



POLYSTYRÈNE



PLÂTRE



GROS ÉLECTROMÉNAGER



BOIS



MÉTAUX



PLASTIQUES



HUILES DE FRITURES

♥ *Bon à savoir :*

La recyclerie, donnez une seconde vie à vos objets !

Les déchèteries de Saint Hilaire de Riez, Givrand et Brétignolles sur Mer proposent un point de dépôt d'objets en bon état : mobilier, outils de jardinage, de bricolage, jouets, livres, matériel de puériculture, vaisselle, électroménager...

Un agent valoriste vous aidera à évaluer si l'objet peut être revalorisé. Ces dépôts d'objets constituent un don.

Une fois nettoyés, revalorisés, ils seront revendus à la boutique solidaire, à Soullans.

LE BADGE MULTI-SERVICES

Il permet d'avoir accès aux points d'apport volontaire à ordures ménagères.

Cet accès se fait grâce à la carte magnétique, comprise ou non dans votre forfait.


les forfaits sont détaillés p.19



Si vous le souhaitez, vous pouvez l'obtenir à n'importe quel moment de l'année, en contactant le service collecte au

02 51 26 97 07



 *Recommandation :*

Tout savoir sur le forfait de la redevance ?
Rendez-vous sur payssaintgilles.fr





(1 seul badge par adresse fiscale)
Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Carte d'accès déchèteries

DOLBEAU, GIVRAND, BRETIGNOLLES SUR MER, SAINT HILAIRE DE RIEZ

Particulier Professionnel Collectivité Association

NOM ou RAISON SOCIALE : _____

Prénom : _____

Résidence Principale Résidence secondaire

Adresse : N° / (Bis, ter,...) : _____

Résidence : _____ Bâtiment n° _____ / Etage _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ E-Mail : _____

Dans le cadre de la Redevance des Ordures Ménagères, je souhaite que mon badge ouvre les PAV d'ordures ménagères. (sous conditions de m'acquitter des 3€ puis 0.99€ par sac déposé (30 litres maximum) comme défini dans la grille tarifaire).

Date : _____

Signature

Renvoi du présent formulaire à carteaccesdecheterie@payssaintgilles.fr ou par courrier ou en déchèterie.

Pour les foyers en habitat collectif, joindre obligatoirement un justificatif de domicile du logement. Merci.

Loi Informatique et Liberté : Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, nous vous informons que vous disposez d'un droit d'accès, de rectification des données à caractère personnel vous concernant et faisant l'objet de traitements sous la responsabilité du service Gestion de la redevance du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération.

BONUS

L'Agglomération intervient aussi pour trois autres collectes bien spécifiques : encombrants, coquillages et amiante.

LES ENCOMBRANTS,

Qu'est-ce qu'un « encombrant » ?

Tout objet volumineux ne pouvant entrer dans un véhicule : literie (sommier, matelas), mobilier (table, armoire, buffet..), électroménager (réfrigérateur, cuisinière, congélateur...).

Collecte réservée exclusivement aux particuliers. Un enlèvement par an de 3 objets volumineux maximum. Prendre rendez-vous au numéro suivant : **02 51 26 97 07**.

Les objets sont déposés sur le trottoir devant l'habitation, à la date convenue d'enlèvement par les agents du service collecte.



LES COQUILLAGES

Au Pays de Saint Gilles Croix de Vie, les coquillages se recyclent !

Déchèterie

*Quelques exemples de coquillages acceptés
pour être transformés en porcelaine*



Moules
Palourdes



Saint-Jacques
Pétoncles



Huîtres



Bigorneaux
Bulots



Les interdits :

*serviettes en papier, citrons,
rince-doigts, cure-dents,
crustacés, sacs plastiques*

L'AMIANTE



Collecte exclusivement réservée aux particuliers.

Deux fois par an.

Inscription obligatoire en appelant le 02 51 26 97 07.

Le dépôt se fait uniquement à la déchèterie de Saint Hilaire de Riez à la date, heure et conditions qui vous sont communiquées par les agents du service collecte lors de la réservation.

? LE SAVIEZ-VOUS ?

LE MODE DE FINANCEMENT DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

Le service est financé par une redevance des ordures ménagères (REOMI). Cette redevance ne finance pas que la collecte des ordures ménagères mais l'intégralité des dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets, et ce, quel que soit le mode de collecte (collecte par bac ou en colonne de tri) : la collecte des ordures ménagères, la collecte des emballages, la gestion des déchèteries, le tri, la valorisation et l'élimination de tous les déchets.

Contrairement à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui est un impôt local basé sur la valeur des logements concernés, la redevance est la contribution demandée à l'utilisateur, calculée en tenant compte du service rendu. La redevance est dite incitative car elle a pour but d'encourager les usagers à mieux trier leurs déchets pour mieux les valoriser.

COMMENT EST CALCULÉE LA REDEVANCE INCITATIVE ?

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères est calculée comme l'eau ou l'électricité. Elle comprend une part fixe et une part variable :

UNE PART FIXE

La part fixe est due par tous les usagers. Elle inclut tous les frais qui ne sont pas liés à la quantité de déchets produits : mise à disposition des bacs, installations des Points d'Apport Volontaire, passage hebdomadaire du camion de collecte, fonctionnement des déchèteries. Elle intègre également un nombre minimum de collectes dans l'année.



UNE PART VARIABLE

La part variable est définie en fonction de la composition du foyer et se caractérise par une production d'ordures ménagères résiduelles à ne pas dépasser.

Pour mieux trier et limiter le volume de déchets de la poubelle grise, de nombreuses filières existent : compostage pour les tontes de gazon et restes alimentaires, bornes de recyclage pour les textiles, points d'apport volontaire pour le verre, le papier et les emballages, les déchèteries pour les objets métalliques, plastiques, les meubles...

Foyers disposant d'un bac individuel et d'un badge de Points d'Apport Volontaire (PAV)

- Forfait sur inscription auprès du service collecte (activation badge 3 €)
- 12 levées de bacs incluses dans la part fixe
- Nombre d'ouvertures de colonne suivant volume du bac

FORFAIT COLLECTE MIXTE

| Nombre de personnes dans le foyer | Volume du bac roulant en litres | PART FIXE | | | PARTS VARIABLES | | |
|-----------------------------------|---------------------------------|----------------|--|--|-----------------|--|---|
| | | Sous-part fixe | Sous-part Volume bac installé 12 levées du bac et ouverture de tambour | Nombre d'ouvertures du tambour intégré dans la part fixe | Part fixe | Coût d'une levée supp. Prix en fonction du volume du bac | Coût d'une ouverture de tambour sac 30l |
| 1 à 2 | 120 | 109 € | 67.32 € | 20 | 176.32 € | 3.96 € | 0.99 € |
| | 140* | | 78.21 € | 23 | 187.21 € | 4.62 € | |
| 3 | 180 | | 100.98 € | 30 | 209.98 € | 5.94 € | |
| 4 à 5 | 240 | | 134.64 € | 40 | 243.64 € | 7.92 € | |
| 6 et + | 340 | | 190.08 € | 56 | 299.08 € | 11.22 € | |

* ancien volume laissé au foyer de 1 à 2 personnes

Au-delà de la 12^e levée et/ou du nombre d'ouvertures de tambour défini dans la part fixe, le redevable devra s'acquitter de chaque levée supplémentaire, au prix unitaire d'une levée suivant le volume du bac, et/ou 0.99 € pour chaque ouverture de tambour supplémentaire.

Foyers disposant uniquement d'un badge pour les Points d'Apport Volontaire

- L'ouverture du tambour de la colonne d'ordures ménagères se fait par badge
- Le volume maximum des sacs : 30 litres



FORFAIT COLLECTE EN PAV

| Nombre de personnes dans le foyer | Nombre d'ouvertures de tambour intégré dans la part fixe | PART FIXE | | | PART VARIABLE |
|-----------------------------------|--|----------------|-------------------------------------|-----------|---------------------------------|
| | | Sous-part fixe | Sous-part « Ouvertures de tambour » | Part fixe | Coût d'une ouverture de tambour |
| 1 à 2 | 68 | 109 € | 67.32 € | 176.32 € | 0.99 € |
| 3 | 102 | | 100.98 € | 209.98 € | |
| 4 à 5 | 136 | | 134.64 € | 243.64 € | |
| 6 et + | 192 | | 190.08 € | 299.08 € | |

Au-delà du nombre d'ouvertures de tambour défini dans la part fixe, le redevable devra s'acquitter de chaque ouverture supplémentaire, au prix unitaire de 0.99 € pour un sac de 30 litres maximum.

Foyers disposant uniquement d'un bac individuel

- 17 levées de bacs incluses dans la part fixe

FORFAIT COLLECTE EN PORTE À PORTE

| Nombre de personnes dans le foyer | PART FIXE | | | | PART VARIABLE |
|-----------------------------------|--|----------------|-------------------------------|-----------|------------------|
| | Volume du bac roulant <i>en litres</i> | Sous-part fixe | Sous-part Volume bac installé | Part fixe | Coût d'une levée |
| 1 à 2 | 120 | 109 € | 67.32 € | 176.32 € | 3.96 € |
| | 140* | | 78.54 € | 187.54 € | 4.62 € |
| 3 | 180 | | 100.98 € | 209.98 € | 5.94 € |
| 4 à 5 | 240 | | 134.64 € | 243.64 € | 7.92 € |
| 6 et + | 340 | | 190.74 € | 299.74 € | 11.22 € |

* ancien volume laissé au foyer de 1 à 2 personnes

Au-delà de la 17^e levée, le redevable devra s'acquitter de chaque levée supplémentaire, définie dans la part variable dont le prix est en fonction du volume du bac.

DÉCLARER UN CHANGEMENT DE SITUATION

- vous êtes nouvel arrivant sur le territoire et voulez récupérer des bacs pour la collecte des déchets,
- vous souhaitez faire évoluer le volume de votre bac,
- votre bac est cassé,
- votre bac a disparu...

QUE FAIRE ?

Contactez gratuitement le service collecte au 02 51 26 97 07 pour enregistrer votre demande.

MEMO : les justificatifs à fournir pour chaque situation

Emménagement :

- achat : attestation simplifiée d'achat,
- nouvelle construction : facture d'ouverture de compteur, attestation de fin de travaux,
- location : copie de l'état des lieux d'entrée,
- dernier avis d'imposition (1re feuille) DANS TOUS LES CAS.

Déménagement :

- vente : attestation simplifiée de vente,
- location : copie de l'état des lieux de sortie + nouvelle adresse,
- restitution de la carte de déchèterie/PAV en cas de sortie de l'Agglomération.

Naissance :

- copie du livret de famille,
- copie de l'acte de naissance.

Cela me permet de bénéficier de ramassages supplémentaires dans mon forfait jusqu'aux deux ans de mon enfant.

Déménagement d'un enfant :

- copie du bail de location,
- dernier avis d'imposition du foyer (1e feuille).

Entrée dans un EHPAD :

- copie d'une facture de l'établissement,
- attestation de l'EHPAD avec la date d'entrée dans les lieux,
- attestation de maison vacante (vide de tout meuble, non occupée) le cas échéant.

Décès :

- acte de décès + nouveau référent avec ses coordonnées.

Assistante maternelle :

- agrément (à envoyer à chaque renouvellement) : je peux ainsi bénéficier de ramassages supplémentaires dans mon forfait.

Séparation :

- attestation de nouvelle adresse,
- copie du nouveau bail.

Certificat médical, génération d'un surplus de déchets :

- attestation du médecin.

QUELQUES ASTUCES SIMPLES POUR RÉDUIRE VOS DÉCHETS

Consommer autrement pour préserver notre planète.

Des recettes et des astuces en ligne pour faire moins de déchets.

Selon l'Ademe, ce sont 90 milliards d'emballages qui sont utilisés par an en France, soit près de 2 900 par seconde. C'est une véritable marée... qui coûte 10 milliards d'euros chaque année. Les emballages représentent 50 % en volume et 30 % en poids des millions de tonnes de déchets produits chaque année par les Français.

Savons-nous tous que la fabrication des emballages puise majoritairement dans les ressources naturelles de la planète : eau, sable, pétrole, minerai de fer, bauxite d'aluminium. Même si le recyclage existe, nos modes de consommation sont tels que les ressources naturelles sont toujours sollicitées.

Il est donc nécessaire de réfléchir à notre façon de consommer. Tous ensemble, essayons petit geste par petit geste, de modifier l'achat de nos produits. Par exemple, on peut commencer par boire l'eau du robinet pour éviter la bouteille en plastique. On peut acheter du fromage en apportant sa boîte et opter pour le fromage à la coupe...

Pour vous aider, sur trivalis.fr, à la rubrique « Passons au zéro déchet », vous trouverez des conseils pratiques pour approcher la démarche zéro déchet. Vous accédez à des recettes et à des tutos sur les thèmes suivants : ménage et entretien de la maison, hygiène et beauté du corps, courses et cuisine.

Rien ne se fait en un jour. Évoluez progressivement pour une consommation plus raisonnable pour la planète.

EN CUISINE



Vous aimez cuisiner ? Tentez les recettes simples, étonnantes mais toujours gourmandes dans le livret proposé par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) sur ademe.fr.

Parce que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas, l'ADEME nous accompagne pour amorcer une consommation responsable, générant moins de déchets, préservant notre environnement et favorisant le « bien manger ».

Exemple de recette gourmande :

PESTO DE FANES DE CAROTTES

Cuisez sans proportions.
Partagez, testez, échangez, inventez : faites-vous confiance !



FANES DE CAROTTES

Bien laver les fanes, les sécher à l'éssoreuse à salade. Ne garder que les feuilles. Les tiges sont trop dures mais elles régaleront un joli petit lapin ou un compost.

PARMESAN



HUILE D'OLIVE



+

GRAINES DE TOURNESOL



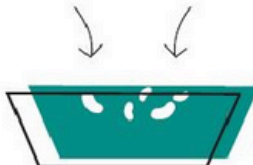
+



AIL



Mixer à l'aide d'un mixeur tous les ingrédients jusqu'à obtenir une purée homogène.



UNE MEILLEURE LECTURE DES DATES DE CONSOMMATION

La lutte contre le gaspillage alimentaire passe par la compréhension des indications figurant sur les produits, et notamment des **dates de consommation** !
 Jusqu'à quand peut-on conserver et consommer ses produits ?
 Comment s'y retrouver sur les **étiquettes** ?
 Un produit dont la date est dépassée est-il encore bon et sans danger pour la santé ?
 Découvrez toutes les réponses à vos questions !

LA RÈGLE EST SIMPLE, IL SUFFIT DE BIEN DIFFÉRENCIER :

DDM

(date de durabilité minimale, anciennement **DLUO**)

Pour les légumes secs, crèmes dessert, paquets de gâteaux, conserves, confitures... **Au-delà du délai** indiqué, l'aliment **reste consommable**, sans risque pour votre santé. Les produits restent comestibles après la date, ils peuvent seulement perdre de leurs propriétés gustatives.

À consommer de préférence avant fin :
 Best before end :
 Mindestens haltbar bis Ende :
 Ten minste houdbaar tot einde :

15 JUL. 2028

DLC

(date limite de consommation)

Pour les œufs, les laitages, la viande et autres produits frais périssables. **Au-delà de la date** indiquée par la mention, **il existe un risque** d'intoxication alimentaire.

À consommer jusqu'au :

31 MARS 2024

Le secret des dates à déchiffrer !

« Regardez un peu plus bas pour mieux comprendre les dates de consommation, et comment conserver au mieux vos aliments ! La date est dépassée ? **Soyez attentifs et observateurs**, vous saurez ainsi si vous pouvez quand même le manger ! **Attention au respect de la chaîne du froid.** »



APRÈS LA DATE (DDM)



CRÈME FRAÎCHE STÉRILISÉE OU UHT
 Jusqu'à 2 semaines après la date si le pot n'a pas été ouvert.



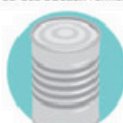
SAUCES (MOUTARDE...)
 Jusqu'à 2 mois après la date limite.
 Attention, si le pot ou le flacon est déjà ouvert, il faut le consommer rapidement.



BISCUITS-CÉRÉALES
 Jusqu'à 2 mois après la date limite.
 À conserver dans une boîte, afin d'éviter qu'ils ramollissent ou que des mites se développent dans l'humidité du carton.



PRODUITS SECS (RIZ, PÂTES, LENTILLES)
 Plusieurs années après la date limite.
 À conserver au sec dans des récipients en verre ou des bocaux fermés.



CONSERVES
 Plusieurs années après la date limite.
 À conserver dans un endroit sec, veiller à ce que les boîtes ne soient pas percées, gonflées, cabossées ou rouillées.



BEURRE-MARGARINE
 Jusqu'à 2 mois après la date limite.
 Les microbes ne se développent pas dans un corps gras. Il peut néanmoins brunir, durcir ou rancir au contact de l'air. Le beurre salé ou 1/2 sel se conservera mieux que le beurre doux.



MIEL
 Ne se périmé jamais.
 Il peut blanchir, et va naturellement se cristalliser, ce qui n'empêche pas sa consommation.
 Les miels industriels contiennent du sucre non naturel.



SURGELÉS
 Jusqu'à 1 an (voire plus) après la date limite.
 Si vous les congélez vous-même, il vaut mieux les consommer dans les mois qui suivent, en indiquant bien la date de congélation. Il est indispensable de respecter la température (-18°C).



FROMAGES
 Les fromages à pâte cuite (emmental) sont moins sujets au développement microbien : jusqu'à 2 mois.
 Les fromages à pâte molle se conservent moins : environ 10 jours.
 Il faut donc bien respecter la DDM.



LAIT UHT
 Jusqu'à 2 mois après la date limite s'il n'est pas ouvert.
 UHT : Ultra Haute Température permet de détruire les bactéries.



CHOCOLAT
 Jusqu'à 2 ans après la date limite. Il peut blanchir. S'il est vieux, mieux vaut le mettre dans un dessert pour profiter au mieux des propriétés gustatives restantes.



PÂTE À TARTINER
 Jusqu'à 2 mois après la date limite.
 Et elle sera encore meilleure si vous la préparez maison !

IDÉES À TESTER AU QUOTIDIEN

Avec ce quiz, vous pouvez vous évaluer ou piocher des bonnes astuces : à vous de jouer !

- J'appose un stop pub sur ma boîte aux lettres
- J'utilise des serviettes en tissu
- Je favorise les produits locaux et de saison
- Je n'utilise plus de papier sulfurisé ou de cuisson, je les remplace par une plaque en silicone
- Je ne jette pas les restes, je les accommode pour les manger plus tard
- Je termine les flacons de gel douche et achète ensuite des savons solides
- À la maison, je bois de l'eau du robinet que je peux mettre en carafe
- J'achète une gourde en inox pour me passer des bouteilles d'eau en plastique
- Je pense à apporter une tasse conventionnelle au bureau
- Je fais du compost / apporte mes épluchures à des amis, voisins... possédant des poules
- J'achète des produits en vrac
- Je fais une liste de courses (et je pense à la prendre avec moi) pour n'acheter que les produits nécessaires
- Je fabrique mon produit pour la vaisselle à la main (voir Journal du Pays de Saint Gilles Croix de Vie - mars 2021)

- Je fabrique mon produit pour lave-vaisselle (voir Journal du Pays de Saint Gilles Croix de Vie - octobre 2021)
- Je limite ma consommation d'aliments industriels
- Lorsque je n'ai plus de coton démaquillant chez moi, j'achète (je fabrique) des carrés lavables et j'utilise de l'huile à la place de mon lait démaquillant ou de mon eau micellaire
- J'achète une brosse à dent à tête amovible où seule la tête se change
- Lorsque mes produits d'entretien sont terminés, je fabrique mon propre nettoyeur multi-usage
- J'achète des piles rechargeables
- J'utilise des sacs en tissu pour y glisser mes fruits et mes légumes
- Je remplace mon déodorant en spray par un produit plus sain et respectueux de l'environnement
- J'utilise au maximum des contenants réutilisables comme des sacs en tissu, des bocaux ou des boîtes
- Je teste une recette à base d'épluchures (pesto de fanes de radis, soupe de fanes de carottes, bouillon d'épluchures, muffins à la peau de banane ...)
- J'essaie des shampoings solides
- Je réalise mes propres pains de gommage au marc de café et à l'huile de coco
- Je répare ou fais réparer autant que possible mes électroménagers

- Je privilégie l'achat de vêtements, accessoires, chaussures d'occasion
- Je renouvelle mes appareils électriques par des produits reconditionnés
- Je n'achète que ce dont j'ai besoin, dont je ne peux pas me passer et dont aucune alternative n'est possible
- J'utilise un oriculi (cure-oreille)
- J'achète ou je fais des bee's wrap (= film alimentaire réutilisable et lavable)
- Je cuisine de plus en plus (pâtes à tartes, gâteaux, biscuits, plats ...)
- J'essaye de fabriquer des lessives maison
- Je fabrique ou j'achète un tawashi maison (éponge lavable et durable) / j'utilise une lavette pour faire la vaisselle ou nettoyer la table
- Je vais chez mon commerçant avec mon propre contenant (bocal, boîte, sac) pour éviter les emballages jetables

UN DOUTE ? UNE QUESTION ?

Le service collecte se tient à votre disposition pour toute information complémentaire :

Par téléphone : **02 51 26 97 07**

Par mail : **environnement@payssaintgilles.fr**
du lundi au jeudi de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30
le vendredi de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h30

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
Service Collecte
ZAE du Soleil Levant - CS 63669 - Givrand
85806 SAINT GILLES CROIX DE VIE CEDEX